

Gala des Patriotes, 22 mai 2023

Grand prix de la laïcité

Chers amis

Je suis très honorée et fière de recevoir le Grand prix de la laïcité décerné par le Rassemblement pour un Pays souverain en cette journée des Patriotes qui ont été parmi les premiers à défendre la laïcité au Québec Merci

J'ai demandé à Madame Louise Mailloux, première lauréate de ce prix en 2020, de faire ma présentation ce soir.

Elle aussi, grande militante pour la laïcité avec qui, le Mouvement laïque québécois a collaboré à plusieurs reprises depuis de nombreuses années. Notamment lors d'une activité de financement pour la bataille du Saguenay à la Cour suprême en 2014 et dans le cadre d'un colloque sur la laïcité en 2018. Elle sera aussi des nôtres au prochain colloque en 2024 à Québec sur l'Éducation et la laïcité : une nécessité démocratique.

Le MLQ lui a remis le prix Condorcet-Dessaulles en 2014.

Je ne reprendrai pas tout ce que Louise a dit sur moi dans sa présentation mais je peux vous assurer que c'est par conviction et détermination que j'ai mené toutes ces actions militantes depuis près de 50 ans.

Déjà, étudiante, mes nombreux travaux de philosophie m'avaient amenée à réfléchir davantage et à développer un esprit critique par rapport aux religions. Aussi j'ai constaté que les idéologies religieuses étaient très sexistes. En effet, non seulement elles n'accordaient que très peu de place à la femme et sa place très peu enviable. Cela m'a conforté dans mes positions de "non-croyante".

D'abord comme enseignante, syndicaliste et militante politique, j'ai toujours défendu la liberté de conscience et la liberté d'expression ainsi que la primauté de droits démocratiques individuels et collectifs, d'où mon engagement au sein des syndicats et des organisations démocratiques tel le MLQ.

Comme enseignante, exemptée de dispenser l'enseignement religieux à mes élèves, je devins membre de l'AQADER, organisme de parents réclamant l'exemption de l'enseignement religieux confessionnel à leurs enfants à la fin des années 70. J'ai assisté à sa transformation en Mouvement laïque québécois en 1981. J'ai fait partie du conseil d'administration pendant plusieurs années et j'ai été élue à la présidence de 2011 jusqu'en 2021. (10 ans)

Le MLQ a présenté de nombreux mémoires sur plusieurs projets de loi, initié de nombreuses pétitions et campagne de sensibilisation pour faire abolir les subventions gouvernementales aux organismes religieux, l'abolition des privilèges fiscaux à ces mêmes organismes, le retrait du crucifix à l'Assemblée nationale de même que le retrait du cours Éthique et culture religieuse et son remplacement. Nous avons marqué des points et nous avons fait avancer la société québécoise mais ce dont, je suis le plus fière, c'est le jugement de la Cour suprême sur l'interdiction de la récitation prière par le maire Tremblay à Ville de Saguenay en avril 2015 en faveur du MLQ. Ce jugement unanime dans l'affaire Simoneau a tracé la voie pour la Loi sur la Laïcité (loi 21) adoptée en 2020 en établissant la neutralité réelle et apparente de l'État en matière de religion dans les services publics.

Cependant on peut remarquer qu'il faut rappeler souvent le gouvernement à l'ordre pour le respect et l'application de la loi sur la laïcité.

D'ailleurs nous avons adressé aux Ministres Roberge et Drainville deux lettres leur demandant d'appliquer la loi sur la laïcité (loi 21) dans le premier cas : la garantie de services publics laïques dans les tribunaux par les avocats; une demande est aussi adressée en ce sens au Conseil de la magistrature d'appliquer la loi. Nous aurons une rencontre en ce sens vendredi prochain avec le ministre Roberge à ce sujet.

Quant à Drainville, il a fallu intervenir récemment pour faire appliquer la 21 sur la laïcité dans le cas des locaux de prière dans les écoles sans oublier la demande de report pour le cours de Citoyenneté et culture québécoise à laquelle, il a finalement acquiescé suite à l'intervention des syndicats enseignants et associations étudiantes.

Tout au long de mon implication au MLQ, j'ai tenté de travailler en équipe pour la défense de la laïcité et des principes démocratiques tel l'universalisme et la citoyenneté.

À mon avis ce genre de combat ne peut se mener seule, il faut travailler à construire un socle solide pour l'émancipation des peuples avec tous les groupes et toutes les personnes qui croient en la démocratie et dans la nécessité de vivre ensemble.

J'ai pu au cours de mon travail au sein du MLQ compter sur plusieurs collaboratrices et collaborateurs et je tiens à les remercier M. Daniel Baril, actuel président du MLQ, M. Henri Laberge que plusieurs d'entre vous ont connu, Me Luc Alarie, avocat et conseiller juridique du MLQ qui gagné en Cour suprême la cause de Saguenay et Madame Noëlle Tannou, ici présente qui a agi comme trésorière pendant 12 ans et avec qui nous avons fait plusieurs campagnes de financement soit pour la cause de la prière à Saguenay qui est allée jusqu'en Cour suprême et maintenant pour la défense de la loi 21 sur la laïcité dont on attend le jugement de la Cour d'appel.

Je veux aussi remercier mon conjoint M. Richard Aubert qui a aussi siégé sur le Conseil national du MLQ quelques années et Mme Andrée Jobin actuellement registraire du MLQ, ces deux personnes m'ont encouragé régulièrement à poursuivre mon engagement au cours de toutes ces années. Je veux souligner la présence de Marilou Alarie et d'Éric Ouellet membres du Conseil national du MLQ.

Un petit mot, en terminant, le MLQ est toujours en campagne de financement pour la défense de la loi sur la laïcité, nous avons pu récolter plus de 190,000,00\$ pour le débat en première instance en Cour d'appel avec le juge Blanchard en 2021 sur un objectif de 200,000\$. Nous en sommes à 50,000\$/200,000\$ aujourd'hui dans l'attente du jugement de la Cour d'appel qui devrait être prononcé d'ici la fin juin. Alors je fais appel à vous toutes et vous tous pour contribuer à cette campagne sur le site internet du MLQ

[Jedonne21.ca](http://Jedonne21.ca)

Merci encore et longue vie à la laïcité! Lucie Jobin mai 2023